

Fiche vaccination contre le virus de la Covid-19 (SARS-CoV-2)

Vous venez d'être vacciné contre le virus de la Covid-19, par le vaccin Comirnaty® (Pfizer – BioNtech).

Schéma de vaccination :

- 2 injections à 6 semaines d'intervalle (4 semaines chez les personnes sévèrement immunodéprimées)
- 1 seule injection si infection authentifiée à la Covid supérieure à 3 mois (test PCR ou Antigénique positif, ou sérologie positive); injection idéalement 6 mois après l'infection
- 3 injections chez les personnes sévèrement immunodéprimées (à 4 semaines de la 2^{ème} injection)

En raison du risque de réaction allergique, dont la manifestation la plus sévère est le choc anaphylactique, vous **devez être surveillé pendant 15 minutes après la vaccination.**

IL NE FAUT PAS QUITTER LA SALLE D'ATTENTE SANS Y AVOIR ETE AUTORISE. VOUS NE POUVEZ PARTIR QUE QUAND LE CERTIFICAT DE VACCINATION VOUS A ETE REMIS

Efficacité vaccinale :

Le vaccin protège à plus de 90% contre le virus de la Covid 19, et particulièrement contre les formes graves.

Les anticorps sont produits dès le 10^{ème} jour après l'injection de la 1^{ère} dose. La protection est maximale à partir du 15^{ème} jour après la 2^{ème} dose.

On ne connaît pas encore la durée de protection du protocole vaccinal.

Il est nécessaire de continuer à respecter les gestes et mesures barrières efficaces.

Effets indésirables :

- Immédiats : le plus souvent aucun, douleur ou gonflement sur le site d'injection, fièvre, maux de tête, frissons qui cèdent en quelques jours (prendre du paracétamol (3 g maximum par jour) ; dans de très rares cas (1/1 000 000) : choc anaphylactique.

Vous devez rester 15 minutes en surveillance après la vaccination.

- Retardés : le plus souvent aucun, rougeur sur le site d'injection, nausées.
En cas d'effet indésirable vous devez consulter votre médecin traitant et le déclarer à l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé) à <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Le rdv de votre 2^{ème} injection est noté sur votre certificat de vaccination.

Gardez bien précieusement vos certificats. Ce sont les 2 certificats qui attestent de votre schéma vaccinal complet. Ils ne peuvent être réédités. Vous pouvez éditer votre PASS sanitaire (QR code) sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>. En cas de difficultés vous pouvez les joindre au 0 800 08 71 48.

Il est impératif de ramener votre certificat de 1^{ère} injection lors du rdv de 2^{ème} injection;

Même vacciné il est impératif de continuer à respecter les mesures barrières (distanciation, port du masque, lavage des mains ...)